



QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Madame la Ministre Valérie Glatigny

Le 5 août 2020

OBJET : la chute des inscriptions dans les études de métiers infirmiers

Madame la Ministre,

A l'aube de la rentrée 2020-2021, on observerait une chute du nombre d'inscriptions dans les écoles formant aux métiers infirmiers. La pénurie de médecins et d'infirmiers étant déjà importante avant la crise sanitaire, la situation serait donc en train de s'aggraver.

Les facteurs pouvant expliquer cette baisse, selon la FEF, seraient notamment l'allongement des études en soins infirmiers (de trois à quatre ans) et les conséquences de la crise sanitaire avec les craintes nées de la pandémie.

De plus, le confinement a rendu la plupart des stages impossibles.

Madame la Ministre peut-elle confirmer cette chute du nombre d'inscriptions dans les écoles formant aux métiers infirmiers ? Partage-t-elle les conclusions de la FEF sur les explications de cette baisse. Que compte-t-elle faire pour résoudre cette situation de pénurie ? Qui des stages ayant été annulés à cause du confinement et du manque de pratique pour l'obtention du diplôme ?



Réponse à la question écrite n° 259 de M. Legasse attendue pour le
10/10/2020

Objet : « Chute des inscriptions dans les études de métiers infirmiers »

Les dispositions reprises dans cette réponse sont susceptibles d'être adaptées en fonction de l'évolution de la crise actuelle. Cette réponse est valable à la date où elle a été rédigée, à savoir le 07/10/2020.

Tout d'abord je souhaite remercier et féliciter la première cohorte d'infirmiers bacheliers responsables en soins généraux qui a été diplômée cette année 2020.

Il est vrai que depuis 2015, le nombre d'inscriptions aux études d'infirmiers est en baisse. D'après les chiffres reçus de l'ARES, en 2015-2016, ils étaient ainsi 3902 inscrits en première année de bachelier, tandis qu'en 2019-2020, on dénombrait 2721 inscrits.

Quant au chiffre de 50% d'inscriptions en moins pour l'année académique 2020-2021, il ne peut à l'heure actuelle pas encore être validé. Les établissements d'enseignement supérieur sont en effet encore en train de procéder aux inscriptions ; celles-ci ne se clôturant que le 31 octobre, conformément au décret Paysage. Nous ne pourrions avoir une vision plus précise qu'après cette date, mais d'après les retours de directions des départements infirmiers, les chiffres d'inscriptions resteraient stables cette année.

Je suis consciente qu'il faut valoriser cette formation et que nous avons besoin d'infirmiers bien formés pour prendre correctement en charge les patients. En effet, la fonction d'infirmier a beaucoup évolué durant ces dernières années. Et elle est passée de 3 à 4 années de formation sans que cette augmentation n'ait été valorisée au niveau du titre académique (il s'agit toujours d'un bachelier). Je vais d'ailleurs soumettre cette question de la



revalorisation à la commission paramédicale de l'ARES afin d'envisager une éventuelle modification.

Par ailleurs, nous avons participé financièrement à la réalisation de vidéos pour faire connaître et mettre en valeur la fonction et les études d'infirmiers, en collaboration avec les 11 Hautes Ecoles qui organisent ces études.

Enfin, nous avons démarré des réunions avec les cabinets des ministres de la santé ainsi que ma collègue Caroline Désir afin d'analyser l'avenir de la formation des infirmiers et aides-soignants suite à la crise du Covid-19.

Concernant l'engorgement des lieux de stage, dès lors qu'une grande partie des stages, notamment en fin de cycle, se déroule au cours du 2^e quadrimestre, il n'y a pas à ce stade de problème global pour les étudiants en prolongation de session qui eux, doivent trouver un stage dès maintenant. Par contre, les retours que j'ai reçus des différents réseaux indiquent qu'il y a un risque de difficultés en cours d'année, qui dépendra bien sûr également de savoir comment la situation sanitaire évoluera et qui n'est d'ailleurs pas propre au secteur infirmier. Je sais que les établissements d'enseignement ainsi que les étudiants mettent tout en œuvre pour trouver un maximum de lieux de stage, mais je resterai attentive à l'évolution de la situation.

Quant au peu de valorisation des heures de volontariat prestées, il peut s'expliquer, d'une part, par le fait que la plupart des étudiants n'en ont pas eu besoin – ils ont pu en général prêter leurs heures de stages normalement sur l'année – et, d'autre part, par le fait que le volontariat ne s'est pas toujours fait dans des conditions similaires à celles des stages (pas d'exercice complet de l'art infirmier et absence d'encadrement pédagogique).

Enfin pour les lacunes éventuelles liées au covid-19, il faut rappeler que ceci ne concerne pas les années diplômantes et que pour les autres années, les établissements d'enseignement ont mis en œuvre des mesures de remédiation. Si un léger retard est possible dans l'acquisition de certaines capacités techniques moins exercées durant le deuxième quadrimestre en raison de la crise sanitaire, je sais que les établissements vont tout mettre en œuvre pour permettre aux étudiants de s'exercer davantage à ces gestes techniques.



Groupe Socialiste

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles